

L'AVENIR DES HAIES PASSE PAR UN ENGAGEMENT DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

T. SCHMUTZ

Les coûts cités précédemment montrent que les haies doivent bel et bien être considérées comme une forêt linéaire, malgré ses spécificités. Ainsi, dès que l'on s'écarte des modèles qui se régénèrent seuls, comme les taillis linéaires, on constate que les propriétaires ne peuvent assumer l'investissement de départ que si des acteurs institutionnels leur apportent à la fois une aide financière, un appui technique et un soutien juridique.

COMMENT PRENDRE EN CHARGE CE COÛT À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE ?

Un chantier trop vaste pour une prise en charge directe

Les collectivités qui développent une politique en faveur des haies sont de plus en plus amenées à coordonner l'articulation entre plusieurs gestionnaires.

Le kilométrage de haies présent dans le paysage est considérable. Rappelons simplement qu'entre les années 50 et les années 80, dans un département moyen de l'Ouest de la France, le linéaire a été ramené de 50 000 à 30 000 km de haies ! Sur une commune classique de 2 000 ha, il reste souvent aujourd'hui 50 à 100 km de haies, ce qui représente une maille moyenne de 15 à 25 ha.

Force est donc de constater que, si les gestionnaires privés délaissent leurs haies, il est irréaliste qu'un acteur institutionnel, quel qu'il soit, prenne en charge la totalité de la gestion du maillage.

Un bien commun, qui mobilise de plus en plus de moyens publics

Hier, cette gestion était une affaire entre les propriétaires et leurs fermiers. Aujourd'hui, de nouveaux acteurs souhaitent y prendre leur place : les collectivités locales, les agences de bassin, les associations de chasseurs, de pêcheurs, de protection de la nature, etc. Dans le chapitre précédent, nous avons, un peu arbitrairement, dissocié plusieurs volets de la gestion des haies. À l'expérience, ces volets relèvent d'acteurs et de logiques très différents.

Ainsi, il semble souhaitable que des acteurs publics annoncent de plus en plus clairement sur quelles emprises, quels types de haies, ils souhaitent intervenir. Lorsqu'il s'agit d'aménager les bords de cours d'eau ou de replanter le long des routes d'accès au bourg, les acteurs concernés ont une démarche volontariste d'aménagement prédéfini qui peut aller jusqu'à l'acquisition des emprises ; lorsqu'il s'agit d'embellir les bâtiments agricoles ou de replanter en plein champ, une démarche de développement plus diffuse donne de meilleurs résultats. Jusqu'à présent, les collectivités interviennent surtout lors des plantations. À l'avenir, il semble souhaitable qu'elles interviennent pour assurer un entretien de routine peu coûteux pour les propriétaires de haies adultes. Quant à l'exploitation de bois et à la sylviculture, il semble logique qu'elles restent du ressort des propriétaires des haies.

LES DIFFÉRENTS VOILETS D'UNE POLITIQUE "POUR" UN MAILLAGE DE HAIES

L'expérience prouve que la collectivité peut agir avec efficacité à trois niveaux :

— La subvention directe, pour prendre en charge directement une partie des frais ; une telle aide s'avère nécessaire lors des plantations, à l'image de ce qui est fait pour la forêt en plein.

— La prise en charge d'actions d'accompagnement qui ré-équilibrent l'intérêt des haies aux yeux des gestionnaires : aides à l'équipement en matériel d'entretien à une échelle collective ; sensibilisation-formation, prise en compte des arbres dans l'encadrement des échanges de parcelles, etc. On peut citer également la valeur d'exemple de certaines collectivités qui ont acquis des emprises et qui mettent en œuvre une gestion moderne de ces haies.

— La prise en compte des haies dans les dispositifs réglementaires concernant les distances minimales de plantation, les droits d'usage, la politique agricole, ...

Aider à la plantation

Les exemples sont nombreux et diversifiés en Europe. L'aide s'avère indispensable pour coordonner l'approvisionnement en plants de qualité, pour encadrer les chantiers de plantation (soit 5 000 F/km environ) et pour prendre en charge l'investissement en fournitures (5 000 à 8 000 F/km). Au Danemark, les planteurs préfèrent confier à une société l'exploitation et le dessouchage des anciens rideaux, ainsi que les travaux de plantation et d'entretien. En France, ce schéma est plus rare ; dans la plupart des cas, la main-d'œuvre est fournie par le planteur lui-même, ou par des volontaires du voisinage, à l'image des plantations réalisées collectivement par les chasseurs le jour de la Sainte-Catherine en Auvergne. Cette participation des intéressés est une garantie de bonne appropriation et donc de pérennité.

Inciter au maintien d'un maillage intersticiel (chemins, haies)

● *Le poids de la politique agricole*

Les haies — au même titre que les chemins de desserte — forment un maillage intersticiel dans le parcellaire agricole. Ce maillage est précieux aux yeux de certains pour le paysage, pour la biodiversité, pour l'accessibilité des promeneurs, etc. Or, le contexte de la politique agricole peut, selon les cas, inciter à conserver ces interstices ou à les supprimer en les labourant après avoir arasé les arbres. Hier, quand le revenu dépendait du dernier quintal gagné, cela incitait à labourer jusqu'aux bornes de propriété. Avec la nouvelle politique agricole, le revenu est constitué du cumul de la prime et d'un produit des ventes ; les 4 à 10 m d'emprise au sol sont inclus dans les surfaces de référence pour les primes annuelles au revenu agricole. Cette nouvelle règle du jeu incite moins à gratter le dernier mètre carré de labour.

● *Vers un statut des haies ?*

Actuellement, en France, tout ce maillage est inclus dans les surfaces cadastrées et déclarées à la Mutualité sociale agricole (MSA). Il n'a pas de statut spécifique. Plusieurs raisons encouragent actuellement à envisager un statut pour ces emprises de maillage intersticiel en lanières de 5 à 1 m de large ; faut-il opérer un recadastrage coûteux ? Imaginer un mode de calcul basé sur une longueur, avec une largeur prédéfinie, à l'image des servitudes de passage ? Ce calcul pourrait également servir, si cela s'avère souhaitable, pour sortir ces emprises des baux et des cotisations sociales, par exemple pour les agriculteurs dont les revenus sont déclarés au forfait. En effet, en dix ans, ces derniers peuvent payer 3 000 à 5 000 F de cotisations sociales sur l'emprise d'un kilomètre de haie.

Dans la pratique, les associations foncières acquièrent de plus en plus souvent de telles emprises ; les haies accèdent alors à un statut de patrimoine communal. Mais cette solution coûteuse n'est pas adaptée à l'échelle du maillage bocager.

Si on imagine cette question résolue, il restera à imaginer un dispositif d'indemnisation de ce retrait de terre en lanière. Plusieurs solutions pourraient être imaginées, non sans difficultés de mise en œuvre : le "gel fixe", le statut forestier (cette éventualité est évoquée en France). Cette emprise pourrait alors devenir primable lors de la plantation, au même titre qu'un boisement de terre agricole, soit 5 000 à 20 000 F de l'hectare en cumulant l'aide du FFN et la prime annuelle de compensation de revenu de 1 000 F/ha.

● *La protection au POS*

Il paraît illusoire et malvenu de vouloir classer les 100 km de maillage communal au POS. Cependant, dans le cas de haies remarquables, la loi paysage (loi n° 93-24 du 8-01-1993) offre aux collectivités des dispositifs renforcés de protection.

Aider à entretenir l'existant

La principale tâche actuellement réalisée est l'exploitation du bois des haies, que l'on peut estimer à l'équivalent de 3 000 à 5 000 emplois à plein temps en France, dans des conditions de travail et de rendement variables. Certains de ces chantiers se font dans de bonnes conditions, où le bois récolté paye le travail. Bien souvent, cette récolte se fait pour partie à temps perdu, comme une corvée d'entretien non rentable en soi. C'est le cas du débroussaillage sélectif lors de la reprise en main d'une haie abandonnée depuis 10-20 ans (cas fréquent), parfois accompagné d'un déplacement de clôture, etc... Plusieurs organismes développent actuellement ce type d'interventions, dans le cadre de chantiers dits d'insertion (Basse-Normandie, Bretagne, Lorraine, Poitou-Charentes, ...). Ces chantiers pourraient prendre de l'extension moyennant la définition d'un cahier des charges adapté.

En matière de mécanisation, hormis le schéma danois, on trouve quelques exemples d'équipement d'entreprises, de cumas ou de collectivités en France et en Grande-Bretagne : nacelles élévatrices, lamiers à fléaux ou à scies montés sur de gros bras hydrauliques à 5 m de déport. Les collectivités s'équipent en priorité pour gérer les bords de route. Pour l'instant, la demande en entretien de qualité des haies est rarement suffisante pour susciter l'acquisition de ces outils en milieu rural.

Ne plus arracher lors des échanges

En pays de bocage, la valeur des arbres, estimée au prix du bois de feu sur pied, double fréquemment le prix d'une parcelle. Lors d'un achat ou d'un échange, on comprend donc que le propriétaire souhaite rentrer son bois, car l'acquéreur est rarement prêt à lui payer la valeur des arbres. C'est là une cause majeure d'abattages lors des remembrements.

Plusieurs départements (Manche, Ille-et-Vilaine, Vendée) ont mis en place des bourses d'arbres en amont des opérations d'aménagement foncier, qui leur accordent une valeur d'échange. L'arasement des haies classées lors de l'étude d'impact n'est plus subventionné. Après deux à trois années de test, ces mesures, qui sont de mieux en mieux comprises par les agriculteurs eux-mêmes, semblent porter leurs fruits.

QUELLES FONCTIONS POUR LE BOCAGE DE DEMAIN ?

Des thèmes de recherche communs à plusieurs pays européens

● *La recherche fondamentale*

L'activité de recherche a été intense en Europe dans les années 1960-1970 au Royaume-Uni, au Danemark, en France. Reprenant pour partie des résultats obtenus au début du siècle aux USA et

T. SCHMUTZ

en URSS, elle a fourni les bases scientifiques nécessaires pour concevoir des brise-vent et des rideaux boisés efficaces, avec un souci d'intégration dans le paysage pré-existant. Citons en particulier des travaux de :

- bioclimatologie (Caborn, Guyot, Olesen, ...) ;
- écologie (Baudry, Delelis, Hooper, Lefeuvre, Pollard, ...) ;
- hydrologie (Merot, ...) ;
- histoire, géographie (Flatrès, Fox, Hansen, Meynier, ...) ;
- ethnologie, économie, aspects sociaux (Le Clesio, Notteghem, ...).

Dans les années 80, ces recherches ont été réduites et la demande sociale s'est orientée vers deux thèmes jusque-là peu explorés : les effets de cette forêt linéaire sur la qualité de l'eau et sur le paysage.

● *Des besoins en recherche appliquée*

Aujourd'hui, plusieurs pays d'Europe sont confrontés simultanément à l'amélioration de leur savoir-faire dans les domaines suivants :

- la conception de modèles de haies productives ;
- la revalorisation de haies anciennes ;
- l'amélioration génétique des arbres et arbustes des haies ;
- les techniques de plantation et de gestion ;
- l'adaptation des pratiques agricoles au bord des haies.

Vers un positionnement des acteurs sur différents maillages clef ?

On ne saurait réduire le bocage à ses haies : si le bocage fut un système agraire, voire un type de société rurale, l'avenir des haies est étroitement lié à l'avenir de ces régions de façon générale.

Ainsi, aujourd'hui encore, l'essentiel de l'entretien des haies repose sur une filière de bois-énergie autoconsommé ; on est en droit de se demander si la politique énergétique actuelle le permettra encore demain.

Nous avons montré combien les paysages de ces régions étaient caractérisés par ce maillage intersticiel de haies, de chemins, de bosquets ; si ces espaces ont été jusqu'à aujourd'hui préservés pour certaines raisons, on peut espérer qu'il faudra encore prévoir des emprises à l'avenir pour des haies brise-vent, des talus anti-érosifs, des zones-tampon d'interception de nitrates, des bandes boisées pour la faune et le gibier. Ces emprises sont, par nature, adossées aux réseaux routier, hydrographique, aux limites de terroir, aux courbes de niveaux. Au fur et à mesure des bouleversements de ces réseaux dans le paysage, il est logique de voir, côte à côte, des rideaux d'arbres tomber, et d'autres se replanter. Comment faire pour qu'à l'avenir, ces milliers de projets individuels de destructions et de réhabilitations retrouvent une cohérence vis-à-vis du paysage et de l'environnement ?

Au cœur de ces débats locaux, la présence des conseillers en plantation est certainement un atout pour faire émerger des projets plus cohérents face aux opérations incitatives de toutes sortes.

T. SCHMUTZ
INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
Immeuble « Le Zéphir »
8, rue du 7^e Régiment d'Artillerie
F-35000 RENNES

BIBLIOGRAPHIE

- BAZIN (P.), RIMET (C.), SCHMUTZ (T.). — Les Plantations de haies aujourd'hui. — Dossier de *Forêt-Entreprise*, n° 89, 1993, 26 p. (voir également le dossier du n° 52, 1988).
- GITEAU (T.). — Du bocage au néobocage à Pacé. — ENSAR - IDF, 1991. — 38 p. (Mémoire).
- INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL. — L'ensemble des publications des deux cycles d'inventaire.
- MAILLET (L.). — Place et devenir du bois dans l'exploitation agricole. — ENSAR - IDF, 1982. — 36 p.
- PANNETIER (P.). — La Gestion des haies bocagères : diagnostic de la situation actuelle, propositions de nouveaux modèles de gestion. — IDF, 1993. — 69 p. (Mémoire INA-PG)
- RIVIÈRE (B.). — Étude des potentialités de bois d'œuvre dans les haies : le Chêne et le Châtaignier champêtres. — ENSAR - IDF, 1983. — 70 p.
- SOLAGRO. — Les Haies : évolution et perspectives. — À paraître.